



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-07-2025 /

Dossier complet le : 02-09-2025 /

N° d'enregistrement : 004293/KK P

1 Intitulé du projet

Realisation de 1 forage et d'essais de pompage, site de la FAOU, commune de LORGUES

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DRACENIE PROVENCE VERDON

Raison sociale

DRACENIE PROVENCE VERDON

N° SIRET

24830049300124

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

STRAMBIO

Prénom(s)

RICHARD

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Phase 1 : réalisation, a la foreuse, de 2 sondages mecaniques de reconnaissance, a realiser sur le meme site que le captage en exploitation pour la commune de LORGUES Phase 2 : réalisation, a la foreuse, d'un forage d'essai F2, a partir du meilleur des 2 sondages mecaniques de reconnaissance Il est prevue que le nouveau forage : - soit realise sur la meme emprise que le forage existant ; - sollicite le meme aquifere que le forage existant ; - ait un debit d'exploitation identique au forage existant, nonobstant les possibles ameliorations de conception de l'ouvrage par rapport a l'existant, et/ou les variations spatiales, locales, de la permeabilite du gite geologique pouvant induire un debit d'exploitation legerement plus haut ou plus bas que le debit actuel.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette demande est de pouvoir securiser l'approvisionnement en eau potable de la commune de LORGUES, en doublant le nombre d'ouvrages de production : la realisation de 1 forage neuf securisera le forage existant qui est unique sur le site de la FAOU et qui est, de surcroit, le plus productif de la commune. Cette securisation doit intervenir des que possible. Les travaux sont programmes sur la periode allant de octobre 2025 a decembre 2025. Les travaux sont scindes en 2 phases : Phase 1 : realisation de 2 sondages mecaniques de reconnaissance Phase 2 : realisation d'un forage d'essai F2, a partir du meilleur des 2 sondages mecaniques de reconnaissance

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Phase 1 : réalisation des 2 sondages mécaniques de reconnaissance - Etape 1. Réalisation de 1 sondage de reconnaissance S2 - 150 ml minimum, 200 ml maximum par sondage - test du sondage au soufflage - Etape 2. Réalisation de 1 sondage de reconnaissance S3 Phase 2 : réalisation d'un forage d'essai F2, à partir du meilleur des 2 sondages de reconnaissance - Etape 1 : réalisation de 1 forage d'essai par alevage du meilleur sondage de reconnaissance - 150 ml minimum, 200 ml maximum par sondage - Etape 2 : développement du forage - développement au soufflage et à pompe immergée, sans additif - Etape 3. Réalisation de 1 cycle d'essais de pompage - essais par paliers (4 paliers de 2 h chacun, soit 8h de pompage) sur le forage d'essai avec analyses physico-chimiques - essais de longue durée (72h) sur le forage d'essai avec prélèvement d'échantillons d'eau pour une analyse en laboratoire de type 1ère adduction La surface nécessaire à la réalisation de chaque forage correspond à une surface totale d'environ 35 m² afin de pouvoir installer la foreuse (environ 16 m²), les tiges de forages (environ 15 m²) ainsi que l'atelier de cimentation nécessaire au renforcement des forages (environ 4 m²).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il est prévu de raccorder le nouveau forage F2 au réseau d'adduction d'eau potable, après : - après validation, par les services de l'Etat, de sa capacité et de la compatibilité de sa qualité des eaux avec l'AEP ; - demande d'autorisation auprès des services de l'Etat, au titre du Code de l'Environnement et au titre du Code de la Santé Publique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est associé à aucune procédure d'autorisation. Il est associé à la procédure de la Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, rubrique 1.1.1.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise definitive (forage) Emplacement de la foreuse Stockage des tiges de forages Emplacement de l'atelier de cimentation pour le renforcement des puits	(0.25, m²) (environ 16, m²) (environ 15, m²) (environ 4, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle L 369, zone AS1 Perimetre de conservation des eaux potables et minerales rapproche
PLU de 83510 LORGUES

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La parcelle cible n'inclut pas de ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	La parcelle cible du projet se localise dans le perimetre de protection immediate et le perimetre de protection rapprochee du forage a securiser.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le volume à prélever durant les travaux est estimé à 3920 m ³ (320 m ³ pour le développement, 720 m ³ pour l'essai par palier, 2880 m ³ par pour l'essai de longue durée. Il s'agit d'un volume très faible au regard de ceux extraits lors de l'exploitation de la même masse d'eau à la même profondeur par le forage existant. La limite des volumes de prélèvements pour le site, déjà autorisés par
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'exploitation du nouveau forage se fera suivant les mêmes modalités que l'ouvrage existant qui est autorisé. L'eau pompée est destinée à un usage d'eau potable. Les 2 ouvrages fonctionneront en alternance, afin de les maintenir en état de marche, dans la limite des volumes de prélèvements déjà autorisés. L'impact potentiel sur les masses d'eau superficielle est a priori nul, compte tenu de
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera très légèrement excédentaire en matériaux puisqu'il creusera : - 2 sondages verticaux de diamètre probable 165 mm sur 200 ml maximum, soit 66 m ³ , mais 1 des 2 sondages sera rebouché avec ses cuttings, soit un excédent final de 33 m ³ ; - 1 forage vertical, de diamètre probable 304 mm sur 200 ml maximum, soit 60,8 m ³ , auquel il faut enlever le sondage déjà fait (33 m ³),
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les implantations cibles se localisent en bordure débroussaillée d'un chemin emprunté par des véhicules légers ou modérément lourds pour la maintenance des installations de l'eau potable. Ce chemin se localise dans un site boisé. Dans ce contexte, compte tenu de la faible ampleur des travaux, de leur durée de 1 mois maximum, de leur implantation au sein d'une emprise déjà
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet a une consommation permanente d'espace, réduite au diamètre du forage à réaliser, de l'ordre d'un quart de mètre carré. Cet espace se situe en bord de chemin. Il est déjà anthropisé. Le reste de la consommation d'espace est temporaire et entièrement réversible. Il concerne un espace, anthropisé, déjà utilisé pour l'entretien des installations d'eau potable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun risque technologique n'est recensé au droit du site du projet et dans son environnement immédiat.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Aucun risque naturel n'est recensé au droit du site du projet et dans son environnement immédiat.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Le projet peut potentiellement créer de la turbidité lors de la foration du gîte aquifère qui inclut de l'argile et des marnes. Toutefois, ce risque reste limité du fait du caractère a priori local et en faible quantité de cette argile.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les trafics seront minimales et strictement limitées à l'arrivée et au départ du matériel de chantier, en début et fin des travaux, par véhicules lourds, ainsi qu'à l'arrivée et au départ de l'équipe de chantier (2 personnes) en début et fin de semaine par un véhicule léger. Ces trafics minimales seront sans incidence sur l'activité des voies d'accès au site de projet (A8-E80, D10, D48).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le chantier produira du bruit, uniquement durant la foration, en particulier en début de travaux du fait de la faible profondeur de la zone forée. Le bruit s'atténuera avec l'enfoncement de la foration. Dans tous les cas, le
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucune odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le chantier est susceptible d'engendrer des vibrations, uniquement durant la foration, sur un diamètre de quelques mètres autour de la foreuse en début de travaux du fait de la faible profondeur de la zone forée. Les
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucune émission lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucun rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucun effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera la production, sur un volume très réduit (estimé à 60,8 m ³), de déchets non dangereux, inertes, correspondant au volume de roches forées. Ces déchets, qui sont en fait des déblais, seront évacués au fur et à mesure de leur production vers un site adapté.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est inséré dans un plateau boisé dense plat, sans vue, en net contre-haut des zones habitées de LORGUES. Ainsi, le projet ne peut porter une atteinte visuelle à un élément remarquable d'un site. Les ouvrages qui seront réalisés pour l'exploitation seront intégralement enterrés, y compris les raccords au réseau, de sorte qu'aucun élément ne soit visible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune modification sur les activités humaines dans la mesure où : - la parcelle cible est déjà anthropisée et accueille déjà des installations en eau potable ; - les eaux souterraines de ce secteur n'ont pas d'autre usage que l'Alimentation en Eau Potable Collective.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les effets potentiellement négatifs sont par nature temporaires car liés aux travaux, sans excéder 2 mois. Les incidences en termes de bruit seront limitées par l'usage préférentiel de moteurs isolés d'un point de vue phonique. Les incidences en termes de vibration seront très fortement atténuées par l'inertie acoustique du milieu souterrain et le type de travaux, très localisés et rotatif à la verticale. Également, toutes les précautions usuelles à ce type de chantier seront prises afin d'éviter toutes pollutions accidentelles des milieux aquatiques superficiels et souterrains. Aucune plateforme de travail ne sera réalisée. Un tube de soutènement sera installé et cimenté sur les premiers 68 m de forage afin de protéger les eaux souterraines de toute pollution issues des eaux de ruissellement. Des produits absorbants spéciaux seront disponibles sur le

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est sans incidence sur les milieux superficiels aquatiques. Les eaux souterraines profondes cibles du projet se situent à partir de 68 m de profondeur, sans connexion directe connue avec les milieux superficiels à l'échelle du site du projet. Toute connexion directe avec les milieux superficiels sera rendue impossible par l'étanchéité des ouvrages jusqu'au toit du réservoir aquifère, c'est-à-dire sur les 68 premiers mètres. La nature exclusivement souterraine des travaux exclut toute incidence directe sur les milieux naturels et la biodiversité, à l'exception du bruit, restreint aux heures usuelles de travail, et de l'implantation des outils de foration, réduit à quelques dizaines de mètres carrés. Les incidences sur le paysage sont très faibles à nulles, y compris dans un rayon de 50 m, du fait de l'implantation du projet dans un vaste plateau peu fréquenté, boisé à la végétation dense. Les incidences sur la santé sont nulles.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom SOUVILLE

Prénom PIERRE

Qualité du signataire Responsable BE, Direction de l'eau et de l'assaini

À Draguignan

Fait le 11-07-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)